

Index égalité professionnelle Femmes - Hommes 2021

	Indicateurs	Note obtenue
1	Ecart de rémunérations Femmes - Hommes	38 / 40
2	Ecart de taux d'augmentations individuelles	20 / 20
3	Ecart de taux de promotions	15 / 15
4	Salariées bénéficiant d'une augmentation dans l'année suivant le retour de congé maternité	15 / 15
5	Salariés du sexe sous-représenté parmi les dix salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations	5 / 10
Note globale		93 / 100

Loi « Avenir Professionnel » (n°2018-771) du 06 septembre 2018 et Décret n°2019-15 du 08 janvier 2019